



Conflict of Interest and Ethics Commissioner

Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Obligations de déclaration pour les titulaires de charge publique principales et principaux

SUJETS ABORDÉS

- Examen annuel
- Changements importants
- Cadeaux ou autres avantages
- Récusations
- Offres d'emploi de l'extérieur
- Après-mandat : obligations de déclaration
- En résumé : échéances des déclarations
- Application de la Loi

EXAMEN ANNUEL

Chaque année, à la date anniversaire de votre nomination, vous devez :

- examiner vos déclarations
- mettre à jour vos renseignements
- prendre de nouvelles mesures de conformité au besoin

CHANGEMENTS IMPORTANTS

- Achat ou vente d'une maison ou d'un véhicule
- Changement à vos portefeuilles
- Obtenir ou rembourser un prêt
- Des actifs de plus de 10 000 \$ (p. ex., un héritage)
- Amis ou membres de la famille ayant des liens avec le gouvernement du Canada

Déclarez dans les 30 jours du changement.

CADEAUX

Cadeaux acceptables :

- ceux qui sont autorisés par la *Loi électorale du Canada*
- ceux qui sont donnés par des membres de votre famille ou des amis
- ceux qui sont une marque normale ou habituelle de courtoisie ou de protocole

Déclarez les cadeaux acceptables d'une valeur individuelle ou cumulative de 200 \$ ou plus dans les 30 jours suivant leur réception.

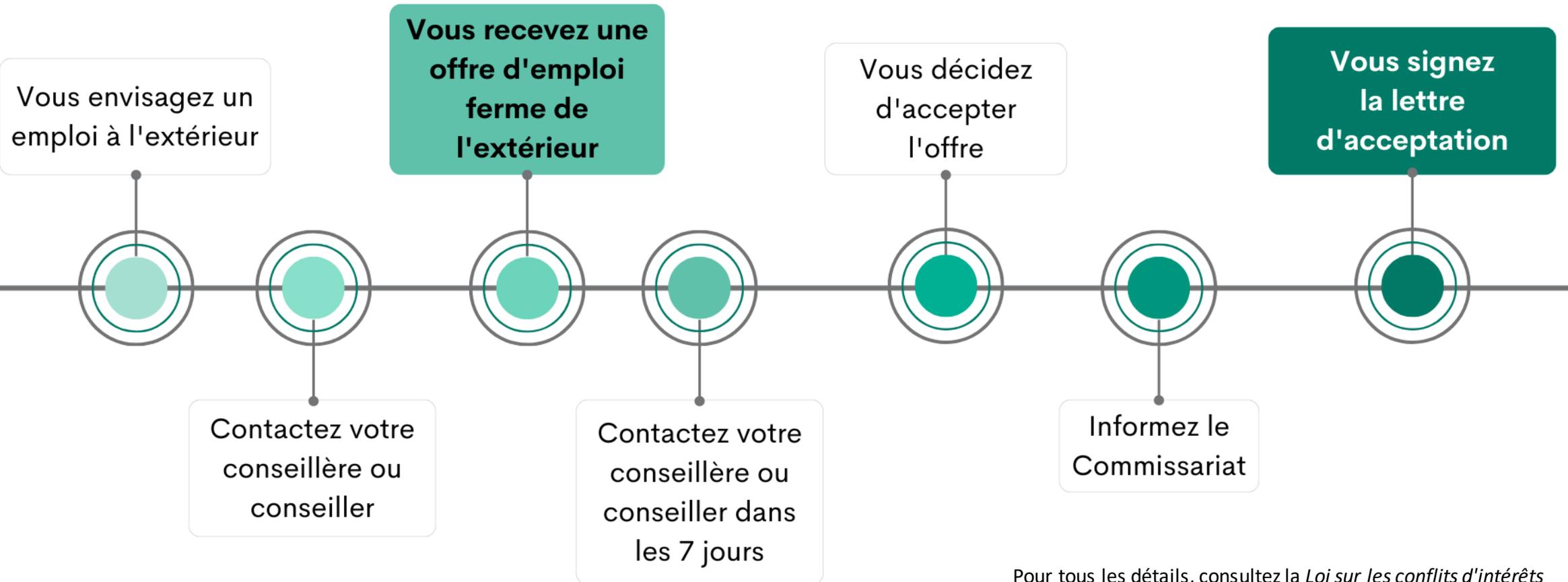


RÉCUSATIONS

- Vous devez vous récuser concernant une discussion, une décision, un débat ou un vote qui pourrait vous placer en situation de conflit d'intérêts.
- Il est possible de mettre en place un filtre anti-conflit d'intérêts.

Déclarez votre récusation dans les 60 jours.

OFFRES D'EMPLOI DE L'EXTÉRIEUR



Pour tous les détails, consultez la *Loi sur les conflits d'intérêts*

Déclarez les offres d'emploi fermes et les acceptations dans les 7 jours.

APRÈS-MANDAT : OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

- Les communications ou entrevues organisées avec des titulaires de charge publique telles que définies dans la *Loi sur le lobbying*.
- Les entrevues que vous avez organisées, même si vous n'y avez pas assisté.

Pour la plupart des ex-titulaires de charge publique principales et principaux, la période de restriction est d'une durée d'un an.

EN RÉSUMÉ : ÉCHÉANCES DES DÉCLARATIONS

Changements importants	Dans les 30 jours
Cadeaux ou autres avantages	Dans les 30 jours dès que la valeur atteint 200 \$
Récusations	Dans les 60 jours
Offres d'emploi ferme de l'extérieur	Dans les 7 jours
Acceptation d'offres d'emploi de l'extérieur	Dans les 7 jours

APPLICATION DE LA LOI

- Registre public
- Ordonnances
- Pénalités
- Enquêtes

The screenshot shows the website for the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner. The header features the organization's logo and name in both English and French. Below the header is a navigation menu with 'English', 'Accueil CCIE', and 'parl.gc.ca'. The main content area is titled 'Page d'accueil du registre public' and contains a list of search filters on the left and explanatory text on the right.

English	Accueil CCIE	parl.gc.ca
Page d'accueil du registre public		
Tous les résultats du registre public		
Tous les résultats publiés en vertu de la Loi		
Tous les résultats publiés en vertu du Code		
Tous les cadeaux (Loi et Code)		
Déplacements parrainés (Code)		

Page d'accueil du registre public

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique tient un registre public des renseignements devant être rendus publics en vertu de la [Loi sur les conflits d'intérêts](#) et du [Code régissant les conflits d'intérêts des députés](#).

Le registre est une base de données interrogeable. Commencez votre recherche en utilisant les liens situés à gauche. Pour retourner au site Web du Commissariat, vous pouvez cliquer en tout temps sur le bouton Accueil dans le menu ci-dessus.

NOTA : Les déclarations soumises avant le 25 avril 2015 sont dans la langue de préférence des titulaires de charge publique principales ou principaux ou des députées ou députés.

LIENS UTILES

- Les titulaires de charge publique principales et principaux et le respect de *la Loi sur les conflits d'intérêts*
- Résumé des règles s'appliquant aux titulaires de charge publique
- Résumé des règles s'appliquant aux titulaires de charge publique principales et principaux
- Récusation et filtre anti-conflits d'intérêts : règles visant les titulaires de charge publique
- Règles sur les cadeaux visant les titulaires de charge publique
- L'après-mandat : règles visant les titulaires de charge publique
- Enquêtes en vertu de la Loi

POUR NOUS JOINDRE

Coordonnées du Commissariat



613.995.0721



info@cie.parl.gc.ca

Suivez-nous...



[@EthiqueCanada](https://twitter.com/EthiqueCanada)



[@ethics-ethique-canada](https://www.linkedin.com/company/ethique-canada)

Pour en savoir plus



ciec-ccie.parl.gc.ca



MERCI!